



Audit Etudes et Conseils

SOCIETE INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Tel. : 01 40 89 03 83

SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

802 724 229 R.C.S. Quimper

SAS au capital de 1 877 900 €

59 Rue du Président Sadate

29 000 QUIMPER

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale - Décision collective des associés du 10 mai 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que :



- la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal ou statutaire, et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.
- chaque associé a pu solliciter un rachat de sa propre participation,
- la réduction de capital ne sera définitive qu'en l'absence de délais d'opposition des créanciers à l'issue du délai de vingt jours ouverts à compter de la date du dépôt au greffe du tribunal de commerce de la réduction de capital,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 1 877 900 euros à 1 402 900 euros.

Fait à LEVALLOIS PERRET, le 22 avril 2025

Vincent LEGEAI
Le commissaire aux comptes

